

Thème : Les procédures d'urgence en matière civile

Date : Vendredi 23 mai 2025 de 9h30 à 12h30

Lieu : Laval

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Connaître et maîtriser les moyens procéduraux permettant d'accélérer le cours de l'instance,
- Eviter les pièges découlant de leur formalisme.

Méthodes mobilisées :

» Programme :

- Nature des procédures d'urgence,
- Conditions des procédures d'urgence,
- Modalités des procédures d'urgence,
- Issue des procédures d'urgence,

» **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support détaillé avec références de publication

» **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Anne-Marie FREZOULS, Avocat au Barreau de Poitiers

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.